



**Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement
Commission du Territoire d'action Ouest
Commission du Territoire d'action Sud
Commission du Territoire d'action de la Métropole**

31030 - Insertion professionnelle

**Propositions d'attribution de subventions pour 2018
à trois structures en charge de l'accompagnement
professionnel des bénéficiaires du RSA**

Rapport n° CP/2018/428

Service gestionnaire :
L650 - Service accès à l'emploi

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin attribue chaque année des aides financières aux structures en charge de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA). Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution de subventions pour 2018 à deux opérateurs en charge des travailleurs indépendants et à un opérateur en charge du dispositif de co-voiturage organisé transfrontalier. Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention à conclure avec les trois structures.

Lors de la séance plénière du 8 décembre 2016 (CD/2016/118), le Conseil Départemental a fixé les objectifs 2017-2019 du plan départemental pour l'emploi et l'insertion (PDEI), dans la perspective de permettre la remise à l'emploi de 10 000 allocataires du RSA avec la collaboration active du Département et de ses partenaires.

Les organismes d'accompagnement professionnel assurant l'accompagnement des allocataires de RSA pour lesquels ils sont désignés « référents de parcours » et réalisant la formalisation des contrats d'engagement sont financés sur la base d'un cahier des charges validé dans le cadre de ce PDEI.

La Commission permanente du Conseil Départemental réunie le 19 février 2018 (CP/2018/036) a décidé d'attribuer à l'ensemble des structures des subventions à hauteur de 1 791 809,80 €, dont des opérateurs réalisant l'accompagnement du public spécifique Travailleurs Indépendants (TI) et des actions spécifiques en faveur de la mobilité des BRSA.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de l'attribution des subventions pour 2018 à deux opérateurs de l'accompagnement professionnel des Travailleurs Indépendants (TI) sur le territoire de Saverne et un opérateur en charge de la mise en œuvre du dispositif de co-voiturage transfrontalier.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SAVERNE

La Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Saverne est financée depuis 2014 par le Département à hauteur de 9 600 € pour l'accompagnement spécifique de 15 Bénéficiaires du RSA Entrepreneurs TI (0,25 ETP). Ce suivi se décline dans le cadre d'un avenant au cahier des charges de l'accompagnement professionnel référencé ci-dessus (CD/2016/118) et vise à apporter à ce public l'appui nécessaire pour mieux définir leur projet, viser une activité pérenne et permettre son développement en termes de chiffre d'affaire.

Le financement pour 2018 a été annulé par le Département suite à l'annonce de la fermeture de la MEF de Saverne le 31 mars 2018.

La demande de subvention pour service fait du 1^{er} trimestre 2018 a été sollicitée par la MEF de Saverne en date du 25 septembre 2018 et représente 3/12^{eme} du montant de 9 600 € initialement prévu pour l'année 2018. Le bilan a été joint à cette demande et l'action a concerné l'accompagnement de 14 créateurs d'entreprise dont 6 sont sortis du dispositif du RSA.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne une subvention d'un montant de 2 400 €.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS DE SAVERNE.

Le PETR du Pays de Saverne a décidé par délibération du 20 avril 2018 de reprendre la mission « animation création d'entreprise » dévolue jusqu'au 31 mars 2018 à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne, de créer un emploi permanent dédié à cette animation et de poursuivre également la mission d'accompagnement des BRSA Travailleurs Indépendants sur ce territoire.

Le recrutement de l'animatrice est effectif depuis le 24 septembre 2018 et le PETR a sollicité dès le 27 septembre 2018, une subvention au titre de l'accompagnement des BRSA TI pour le 4^{eme} trimestre de cette année. La poursuite de l'accompagnement professionnel de ce public spécifique est nécessaire sur ce territoire.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saverne une subvention d'un montant de 2 400 €.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MOBILEX POUR LE DISPOSITIF DE CO-VOITURAGE ORGANISE TRANSFRONTALIER

Le dispositif du « covoiturage organisé » est une solution de mobilité développée pour favoriser l'accès à l'emploi des BRSA. L'objectif de la mise en place de la plateforme est de proposer une solution de mobilité transfrontalière qui constitue un critère discriminant de recrutement en Allemagne.

a. Le projet « Zalando »

Ce projet est mené dans le cadre des perspectives de recrutement à Zalando, en complément du projet relatif à la ligne de car entre Erstein et Lahr.

L'association Mobilex est l'opérateur en charge de la mise en œuvre du dispositif et le Département est co-porteur principal du projet avec la Maison de l'Emploi de Strasbourg. D'autres partenaires sont acteurs du projet au titre du financement « Quartiers Prioritaires de la Ville » (QPV) : EMS, FSE, Etat.

Depuis fin avril 2017, 48 personnes ont pu être salariées à Zalando grâce au dispositif de la plateforme de mobilité Mobilex Zalando. 26 sont actuellement salariées et 11 bénéficient du dispositif de co-voiturage.

Le budget prévisionnel 2018 est de 71 550 € et l'action est co-financée par le Département dans le cadre des crédits Politique de la Ville à hauteur de 4 000 €.

	FSE EMS	Département	EMS	MEF Strasbourg	Etat	Participation des bénéficiaires	Aide aux postes	total
subventions	19 000	4000	2300	4 610	11 000	20 000	2 640	63 550
crédits Politique de la ville	0	4000	4000	0	0	0	0	8000
Total budget	19 000	8 000	6 300	4 610	11 000	20 000	2 640	71 550

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association Mobilex une subvention d'un montant de **4 000 €**.

b. le projet « Europapark »

Début 2018, les services du Conseil Départemental en partenariat avec Europa Park ont acté la mise en place d'un projet expérimental et innovant sur les cantons d'Erstein et de Sélestat afin d'intégrer des postes au sein d'Europa Park dès le 23/04/18. Le secteur professionnel ciblé a été celui de l'hôtellerie-restauration.

69 personnes ont été présélectionnées et 16 candidats ont été retenus pour participer aux séances de formation de cours de langue allemande mises en place par la Région.

Le 12/04/18, à l'issue des entretiens d'embauche, Europa Park a retenu 11 personnes.

En parallèle, la question de la mobilité a été traitée par MOBILEX qui a effectué un bilan mobilité avec chaque candidat afin d'organiser des solutions concrètes et réalisables.

Suite à l'engagement pris par Europa Park d'harmoniser les horaires de travail de l'ensemble des candidats retenus, MOBILEX a proposé une solution collective adaptée et consolidée de covoiturage organisé avec deux équipages.

L'intervention de Mobilex s'est faite en trois phases : ingénierie initiale, entretiens avec les usagers et accompagnement dans leur mobilité et mise à disposition des véhicules.

Des perspectives de mobilité individuelle ont également été étudiées par MOBILEX pour chacun des salariés.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association Mobilex une subvention d'un montant de **7 830 €**.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30760	017-6574-564	1 801 409,80 €	23 830,00 €	16 630,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention pour 2018 à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne à hauteur de 2 400,00 euros ;

- décide d'attribuer une subvention pour 2018 au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saverne Plaine et Plateau à hauteur de 2 400,00 euros ;
- décide d'attribuer une subvention pour 2018 à l'association Mobilex d'un montant global de 11 830 euros ;
- approuve les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les trois opérateurs ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY